

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'990'000.- (2009 - 2012) pour financer les travaux d'aménagement mobilier et immobilier des locaux de l'Ordre judiciaire, du Ministère public et de la Police cantonale dans le cadre du projet Codex_2010, volet procédure pénale.

du 29 septembre 2009

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 13'990'000.- (2009 - 2012) est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'aménagement mobilier et immobilier des locaux de l'Ordre judiciaire, du Ministère public et de la Police cantonale dans le cadre du projet Codex_2010, volet procédure pénale.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

Art. 3

¹ Un montant de CHF10'630'000.-- est destiné à financer les transformations immobilières.

Il sera amorti en 10 ans.

Art. 4

¹ Un montant de CHF3'360'000.-- est destiné à financer l'acquisition de mobilier et d'équipement informatique

Il sera amorti en 5 ans.

Art. 5

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, etc.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 29 septembre 2009.

Le président
du Grand Conseil :

L. Chappuis

Le président :

P. Broulis

(L.S.)

(L.S.)

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean